



HAL
open science

“ Fais ton fait ” : Montaigne juge des acteurs de l’histoire

Lionel Piettre

► To cite this version:

Lionel Piettre. “ Fais ton fait ” : Montaigne juge des acteurs de l’histoire. Nicolas Boulic; Pierre Jourde. Perspectives cavalières du Moyen âge à la Renaissance : Mélanges offerts à François Bérrier, 57, Classiques Garnier, pp.149-188, 2013, Rencontres, 978-2-8124-1254-7. 10.15122/isbn.978-2-8124-1256-1.p.0149 . halshs-01591197

HAL Id: halshs-01591197

<https://shs.hal.science/halshs-01591197>

Submitted on 14 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PIETTRE Lionel, « “Fais ton fait” : Montaigne juge des acteurs de l’histoire », dans N. Boulic et P. Jourde (éd.), *Perspectives cavalières du Moyen âge à la Renaissance. Mélanges offerts à François Bériet*, Paris, Classiques Garnier, 2013, p. 149-188.

« Fais ton fait » : Montaigne juge des acteurs de l’histoire

Ce grand precepte est souvent allégué en Platon : Fay ton faict et te cognoy.

Essais, I, 3, p. 15c¹.

L’histoire hante les *Essais*, qu’on la retrouve sous la forme des « histoires » ou anecdotes empruntées aux historiens, moralistes et mémorialistes anciens ou modernes, ou par le biais de ces grands personnages dont Montaigne n’a de cesse de méditer les exploits et les crimes, tels César ou Épaminondas. Pour comprendre cette persistance de l’histoire dans un texte que son auteur présente comme une peinture de lui-même, la critique ramène souvent l’histoire au statut d’étape, étape nécessaire mais qui n’est que préalable, dans un processus qui mène de l’écriture sur les actes d’autrui à l’écriture sur soi². Cette conception suppose l’idée d’un « premier Montaigne » dont l’empreinte serait fossilisée dans les premières « strates » des *Essais*, et repose sur le constat de la forte présence textuelle de l’histoire dans les plus anciens chapitres, lesquels prennent souvent la forme de « leçons » tirées d’anecdotes historiques³. On peut faire remonter ce type d’interprétation à Villey qui, dans sa notice à « De la tristesse »⁴, remarquant les nombreux emprunts aux Du Bellay, à Guichardin, aux *Annales d’Aquitaine* de Bouchet, note qu’« il n’est aucunement question alors de “peinture du moi” ». Il rapproche ce constat de l’expression de Montaigne selon laquelle ses premiers essais « puent un peu à l’étranger »⁵. Plus récemment, qualifiant l’histoire d’« accès, glacis, boulevard vers l’écriture du moi », Françoise Charpentier se demande ainsi si « la matière brute de l’histoire fragmentaire n’a pu un temps exorciser le vertige de la page blanche, de l’être qui semble manquer »⁶, c’est-à-dire d’un Moi qui n’ose encore s’y affirmer comme le sujet du livre.

Or il nous semble qu’en ramenant l’histoire à une « première étape » du projet montaignien, on manque deux aspects essentiels de ce projet. D’une part, la formation du jugement : au lieu d’être le moyen de la découverte d’un Moi qui serait « à la limite » du Moi moderne⁷, l’« exercitation » et l’« essai » du jugement nous paraissent être tout autant une fin, la peinture de soi prenant pour objet un « Moi » singulièrement mis à distance ; quel est le vrai « centre » des *Essais* – si tant est qu’il y en ait un –, le Moi « récité » ou le Je qui le récite ? La seule présence de l’histoire et des « vies » d’un bout à l’autre du livre incite à pencher pour la seconde réponse. D’autre part, le lecteur moderne omet

¹Les références à Montaigne sont tirées, sauf indication contraire, de l’édition de Pierre Villey révisée par V.-L. Saulnier (Paris, PUF, 2004). Les lettres a, b, c renvoient aux états successifs du texte (1580-1582, 1588, Exemplaire de Bordeaux) ; nous renverrons occasionnellement à l’édition de 1595.

²Cf. par exemple Antoine Compagnon, « Écrire la vie II », Treizième cours au Collège de France, 5 janvier – 6 avril 2010, url : http://www.college-de-france.fr/media/antoine-compagnon/UPL66272_Compagnon.pdf.

³Cf. Philippe Desan, « Le fonds politique, militaire et diplomatique du livre I des *Essais* », in Bruno Roger-Vasselien (dir.), *Montaigne et l’intelligence du monde moderne. Essais, livre I*, Paris, PUF-CNED, 2010, pp. 25-40.

⁴I, 2, p. 10.

⁵III, 5, p. 875.

⁶Françoise Charpentier, « “Les historiens sont ma droite bale” : fonction de l’anecdote historique dans les premiers *Essais* », in Claude-Gilbert Dubois (dir.), *Montaigne et l’histoire*, Acte du colloque international de Bordeaux (29 septembre-1er octobre 1988), Paris, Klincksieck, 1991, pp. 21-29, p. 29 pour la présente citation.

⁷Pour une « archéologie » du Moi en remontant jusqu’à Montaigne, voir Terence Cave, « Fragments d’un moi futur : de Pascal à Montaigne » in *Pré-histoires*, Genève, Droz, 1999, pp. 111-128. Ce type d’approche présente l’inconvénient de ne pas rendre compte des problèmes que pose la coexistence dans les *Essais* d’une pensée prémoderne du Moi et d’une pensée philosophique du sujet qui nous semble radicalement éloignée de l’idée moderne d’identité personnelle.

souvent le fait que se peindre soi-même, être son propre objet d'étude, implique au XVI^e siècle, à une époque où le rapport à soi suppose d'autres évidences, une distinction : celle du *propre* et de *l'étranger*, qui n'est rien d'autre que la vieille distinction stoïcienne de ce qui dépend ou ne dépend pas de nous⁸. Une telle distinction n'est pas une simple étape de la définition du Moi ; elle permet de penser les conditions de possibilité de l'action, de comprendre la prise de l'individu sur le monde qui l'entoure.

C'est ce que suggèrent les mots que nous avons cités en exergue de cette étude : « Fay ton fait et te cognoy », disait Platon cité par Montaigne. Cette citation a été introduite dans l'Exemplaire de Bordeaux à la fin d'un développement d'inspiration stoïcienne, où l'essayiste s'attaque à l'angoisse de l'avenir. Or Montaigne, à son habitude, « coud sur soi » le texte cité pour l'adapter à son propos⁹, et défait l'ordre logique de la phrase que supposait le texte de Platon¹⁰, en précisant :

Chascun [des] deux membres¹¹ [de ce précepte] enveloppe generalmente tout nostre devoir, et semblablement enveloppe son compagnon. Qui auroit à faire son fait, verroit que sa premiere leçon, c'est cognoistre ce qu'il est et ce qui luy est propre. *Et qui se cognoist, ne prend plus l'estranger fait pour le sien* : s'ayme et se cultive avant toute autre chose : refuse les occupations superflues et les pensées et propositions inutiles¹².

On peut donc aussi bien inverser l'ordre des propositions : connais-toi *pour* faire ton fait. Au lieu de réduire le sens de la formule platonicienne à l'idée que la *seule* tâche du sage est de se connaître, Montaigne l'élargit par cette inversion : la vie pratique doit être soumise à la distinction du propre et de l'étranger. Par conséquent, nous pouvons tenter cette paraphrase : *connais ce qui est proprement tien dans la sphère de l'action*.

Une telle maxime fait bien sûr écho au titre du chapitre : « Nos affections s'emportent au delà de nous », mais elle indique une méthode de jugement qui concerne aussi bien le présent et l'avenir que le passé. Car il n'est pas anodin que Montaigne ait ajouté cette citation immédiatement avant sa défense de la « coutume » qui consiste à *juger les actions des princes* après leur mort :

Entre les loix qui regardent les trespassez, celle icy me semble autant solide, qui oblige les actions des Princes à estre examinées apres leur mort¹³.

Le verbe *examiner* fait partie de ces termes qui renvoient au projet même des *Essais*, et cet examen consiste justement à distinguer, dans la vie des princes, les actions dont ils ont le mérite des actions qui ne dépendent pas d'eux, en d'autres termes à distinguer le mérite du prince défunt de ce qu'il ne doit qu'à sa condition. Ainsi, à la mort de leurs rois, les Lacédémoniens, écrit Montaigne, « disoient en leurs cris et lamentations que celui-là, *quel qu'il eust esté*, estoit le meilleur Roy de tous les leurs »¹⁴. Ils confondent ainsi les deux corps du roi : « attribuant au reng le los qui appartenoit au merite, et qui appartenoit au premier merite au postreme et dernier reng »¹⁵, parce qu'ils jugent de personnes que leur rôle historique a conduites à assumer des fonctions et à accomplir des actes dont on ne pouvait les rendre responsables à titre *personnel*.

Juger les acteurs de l'histoire suppose donc, dans les *Essais*, une démarche d'enquête, en un sens réellement historique, qui consiste à peser les rôles respectifs des individus et des circonstances.

⁸Soit la première phrase du *Manuel* d'Épictète – Montaigne radicalisant cette distinction en sondant l'étrangeté dans la raison même, et jusque dans son propre corps comme dans « De l'Expérience » (III, 13).

⁹Cf. I, 26, p. 171 : « Je tors bien plus volontiers une bonne sentence pour la coudre sur moy, que je ne tors mon fil pour l'aller querir ».

¹⁰Platon, *Timée*, 72a : « C'est au sage seul qu'il convient d'accomplir la tâche qui est sienne et de se connaître lui-même » (trad. Luc Brisson, Paris, Flammarion, 1992, p. 186), qu'on peut paraphraser par : la tâche qui est propre au sage, c'est de se connaître soi-même.

¹¹L'édition Villey suit ici celle de 1595 : « ces deux membres », au lieu de « ses deux membres » dans l'Exemplaire de Bordeaux, f^o4.

¹²I, 3, p. 15c (nous soulignons).

¹³*Ibid.*, p. 16b.

¹⁴*Ibid.*, p. 17b (nous soulignons).

¹⁵*Ibid.*

Une telle démarche n'entre aucunement en contradiction avec le projet égotiste des *Essais* : Montaigne établit un lien direct entre la connaissance de soi et celle de l'homme, non pas de la nature humaine mais de cet homme *en situation* que l'histoire érige en protagoniste :

l'homme en general, de qui je cherche la cognoissance, y paroist plus vif et plus entier qu'en nul autre lieu, la diversité et verité de ses conditions internes en gros et en destail, la varieté des moyens de son assemblage et des accidents qui le menacent¹⁶.

Partant, l'histoire est le matériau privilégié de la réflexion pratique et surtout politique de Montaigne ; elle est l'instrument idéal pour comprendre dans quelle mesure l'homme peut *faire l'histoire* – ce que nous appelons « l'action historique », c'est-à-dire le rôle politique des hommes dans l'histoire ; elle présente un miroir qui permet de comparer les actions humaines et de comprendre notre condition politique.

On tentera, dans les lignes qui suivent, de rendre compte de la présence dans les *Essais* d'une « histoire-jugement » qui prend pour objet des actions particulières et dont la finalité est de comprendre le rapport des acteurs à leurs propres actes. Les faits dont il sera question sont de nature politique : l'histoire suppose une confrontation du *soi* au monde, sans laquelle la question de la connaissance de soi ne se poserait pas. Aussi nous intéresserons-nous à l'aspect le plus politique de Montaigne, à ce Montaigne dont la philosophie est « toute en action »¹⁷, au sens où Bernard Sève entend ce mot quand il distingue *action* et *activité*¹⁸ : l'activité ne concerne que moi, l'action concerne ce qui est hors de moi ; alors que l'activité suppose l'apaisement de l'« être à soi »¹⁹, l'action suppose des problèmes provenant de l'« irruption d'une extériorité venant fissurer la perfection circulaire de la vie selon soi »²⁰. Cette définition de l'action doit cependant être affinée : la critique a longtemps souffert d'une confusion entre notre conception moderne des rapports entre public et privé et celle que pouvaient avoir les contemporains de Montaigne²¹, et l'on peut postuler, avec George Hoffmann, l'existence d'un « continuum entre le politique et ce qui est personnel »²², et même radicaliser ce point de vue ; car comme nous allons le voir, ce qui est politique dans l'histoire du point de vue de Montaigne est précisément ce qui en constitue l'élément le plus personnel.

Comprendre l'action, des « événements » aux « conseils »

Comprendre le jugement des acteurs de l'histoire dans les *Essais* nécessite de prendre en compte le concept de *prudence* qui est au cœur de la philosophie de l'action depuis Aristote²³. Juger les

¹⁶II, 10, p. 416c.

¹⁷Expression de III, 13, p. 1107c, que Montaigne applique en fait à Socrate : « Pythagoras, disent-ils, a suivy une philosophie toute en contemplation, Socrates toute en meurs et en action ; Platon en a trouvé le temperament entre les deux. Mais ils le disent pour en conter, et le vray temperament se trouve en Socrates, et Platon est bien plus Socratique que Pythagorique, et luy sied mieux ».

¹⁸Bernard Sève, « L'action sur fond d'indifférence », in Frédéric Brahami et Emmanuel Naya (dir.), *Montaigne et l'action, Bulletin de la Société des amis de Montaigne* (ci-après abrégé BSAM), janvier-juin et juin-décembre 2000, pp. 13-22. Citant Montaigne, Sève définit l'activité comme « scavoyr jouyr loiallement de son estre » (III, 13, 1115) ; on peut parler d'action, en revanche, quand Montaigne écrit : « De se tenir chancelant et mestis, de tenir son affection immobile et sans inclination aus troubles de son pays et en une division publique, je ne le trouve ny beau ny honneste » (III, 1, 793b).

¹⁹Selon l'expression de Montaigne, I, 39, p. 242a et III, 3, p. 828c.

²⁰Extériorité qui peut être « intérieure » comme la maladie.

²¹Ainsi Myriam Petit (« *L'otium* dans les *Essais* de Montaigne », in BSAM, VIII^e série, n° 5-6, janvier-juin 1997, pp. 41-61) analyse l'*otium* chez Montaigne comme un pur loisir lettré, plutôt que comme un mode de vie qui n'exclut pas la gestion active du domaine seigneurial, ni même l'activité politique.

²²Cf. George Hoffmann, *La carrière de Montaigne [Montaigne's Career, 1998]*, Paris, Honoré Champion, 2009, notamment pp. 45-52.

²³Emmanuel Naya (« De la “médiocrité” à la “mollesse” : prudence montaignienne », in Emmanuel Naya, Anne-Pascale Pouey-Mounou (dir.), *Éloge de la médiocrité. Le juste milieu à la Renaissance*, Paris, Editions rue d'Ulm, 2005, pp. 195-216) définit ainsi la prudence comme « capacité de délibération argumentative qui saisit la spécificité de chaque situation concrète, en isole tous les paramètres pour les intégrer au sein du calcul de la médiocrité ». Cf. Aristote,

acteurs de l'histoire est donc une démarche d'examen qui consiste à la fois à prendre en compte les circonstances précises d'une action donnée et à évaluer le jugement prudentiel et la décision de l'acteur, c'est-à-dire le *conseil* au sens que Montaigne donne à ce mot²⁴. Nous aborderons donc la prudence montaignienne, qui par ailleurs a été analysée en profondeur par Thierry Gontier et Francis Goyet²⁵, sous l'angle du traitement particulier que Montaigne fait subir à l'histoire.

En effet les *Essais* ne donnent à voir l'histoire que sous une forme fragmentaire et discontinue, comme un répertoire inépuisable de « conseils ». Montaigne s'inscrivant dans le droit fil d'une révolution historiographique dont Jacques Amyot a résumé les principaux enjeux en opposant *l'histoire* et *la vie* :

L'une qui expose au long les faits et adventures des hommes, et s'appelle du nom commun d'Histoire : l'autre qui declare leur nature, leurs dictes et leurs mœurs, qui proprement se nomme Vie. Et combien que leurs subjects soient fort conjoincts, si est-ce que l'une regarde plus les choses, l'autre les personnes : l'une est publique, l'autre plus domestique : l'une concerne plus ce qui est au-dehors de l'homme, l'autre ce qui procede du dedans : l'une les evenemens, l'autre les conseils : entre lesquels il y a bien souvent grande difference [...]²⁶.

Du fait de sa résonance avec la pensée de Montaigne, cette distinction est souvent interprétée à tort comme le fondement d'une hypothétique « sortie de l'histoire » qui trouverait son plein aboutissement dans les *Essais*. Il nous semble, cependant, qu'écrire et réfléchir sur les « conseils » plutôt que sur les « événements » ne distingue pas fondamentalement Amyot ou Montaigne de ceux qui, de leur temps, écrivent l'histoire ou sur l'histoire. Les historiens du XVI^e siècle ne s'intéressent pas aux événements pour eux-mêmes ; au contraire, ils cherchent à les expliquer en appliquant à la méthode historiographique le principe cicéronien de « développer les causes »²⁷. Cette ambition prend un sens nouveau avec l'influence de l'humanisme civique florentin²⁸ : le déplacement des faits aux causes vise en effet à mettre au jour la part respective des *conseils* et de la *fortune* dans la responsabilité des acteurs. L'histoire est alors assimilable à une investigation juridique : il s'agit pour les historiens, en particulier depuis Guichardin, de juger l'action historique, non simplement de raconter les faits²⁹. D'un point de vue métaphysique, c'est toute la question de la liberté humaine qui tient dans ce partage des responsabilités ; d'un point de vue politique et moral, c'est la question de la prise qu'ont les hommes sur leur histoire et sur leurs vies.

L'intérêt de Montaigne pour les « conseils » est donc avant tout un intérêt pour la prudence des acteurs de l'histoire, comme le montre le jugement qu'il émet sur Tacite à la fin de « L'art de conférer ». Il semble tout d'abord, à la lecture de ce passage, que tout le talent de l'historien romain réside pour Montaigne dans son intérêt pour la dimension « privée » de l'histoire :

Je ne sçache point d'auteur qui mesle à un registre public tant de consideration des meurs et inclinations particulieres³⁰.

Éthique à Nicomaque, VI, 5 et 8, 9.

²⁴Le *conseil* renvoie en effet à la fois à la délibération (par exemple dans l'expression « en nos conseils mesmes et en nos deliberations », I, 24, p. 127) et à la décision (par exemple dans le titre du chapitre I, 24, « Divers événements de même conseil »).

²⁵Thierry Gontier, « Prudence et sagesse chez Montaigne », *Archives de Philosophie* 1/2012 (Tome 75), pp. 113-130, url : www.cairn.info/revue-archives-de-philosophie-2012-1-page-113.htm ; Francis Goyet, *Les Audaces de la prudence. Littérature et politique aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Éditions Classiques Garnier, 2009.

²⁶Jacques Amyot, « Aux lecteurs », in Plutarque, *Vies des hommes illustres*, trad. Jacques Amyot, Paris, Michel de Vascosan, 1559.

²⁷*De Oratore*, II, 63. Cf. Bernard Guenée, « Histoires, annales, chroniques. Essai sur les genres historiques au Moyen Âge », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 28e année, n° 4, 1973. pp. 997-1016.

²⁸Cf. Jean-Louis Fournel, « Lectures françaises de Guichardin : vérités de l'Histoire et ébauches d'une raison d'État à la française », en annexe à *l'Histoire d'Italie*, Paris, Robert Laffont, 1996, t.2, pp. 710-729, et Sébastien Prat, *Constance et inconstance chez Montaigne*, Paris, Classiques Garnier, 2011, pp. 278-284.

²⁹Cf. Felix Gilbert, *Machiavel et Guichardin, politique et histoire à Florence au XVI^e siècle*, trad. Jean Viviès, Paris, Seuil, 1996.

³⁰III, 8, p. 940b.

Cependant, le verbe *mesler* indique que ce n'est pas simplement la « vie privée » des acteurs de l'histoire qui retient l'intérêt de Montaigne, mais son *rapport* avec la vie publique : c'est déjà ce qu'il louait chez Plutarque. C'est ce que confirme la suite du texte :

Et me semble le rebours de ce qu'il luy semble à luy, que, ayant spécialement à suivre les vies des Empereurs de son temps, si diverses et extremes en toute sorte de formes, tant de notables actions que nommément leur cruauté produisit en leurs subjects, il avoit une matiere plus forte et attirante à discourir et à narrer que s'il eust eu à dire des batailles et agitations universelles : si que souvent je le trouve sterile, courant par dessus ces belles morts comme s'il craignoit nous facher de leur multitude et longueur³¹.

Montaigne rappelle que Tacite s'était excusé de son attachement à des faits « petits et indignes de l'Histoire », plutôt qu'à des mouvements de foule, soulèvements populaires ou batailles³². Alors que l'histoire à la mode de Thucydide ou de Tite-Live relevait davantage de ce que les historiens d'aujourd'hui appellent « l'histoire bataille », Tacite écrivait une histoire de palais, qui n'est donc « domestique et privée » qu'au sens où Racine prétendra décrire Néron « dans son particulier et dans sa famille »³³ : est-ce sortir du politique que de décrire les passions d'individus dont les caprices peuvent influencer le sort des États et des peuples ? On peut rappeler la colère d'Alexandre dans « Par divers moyens on arrive à pareille fin », qui provoque « la prinse et desolation de la ville Thebes », et la mort de combattants pourtant loués pour leur vaillance : « il en fut tué bien six mille »³⁴... La passion d'un individu n'est pas de petite conséquence quand il détient un grand pouvoir entre ses mains.

Si donc Montaigne attache de l'importance aux actions « privées » des hommes, ce n'est pas pour considérer les individus séparément du « registre public », mais au contraire pour déterminer ce qui, dans l'histoire, est bel et bien leur fait. Car les « batailles et agitations universelles » supposent l'action des foules, et l'on ne saurait décider de façon assurée du rôle des individus dans ces événements. Les récits guerriers, qui sont pourtant des passages obligés de toute histoire depuis Hérodote, sont ainsi critiqués dans « De la gloire » (II, 16) :

Combien de belles actions particulieres s'ensevelissent dans la foule d'une bataille ? Quiconque s'amuse à contreroller autrui pendant une telle meslée, il n'y est guiere embesoigné [pas très actif], et produit contre soy mesmes le tesmoignage qu'il rend des deportemens [de la conduite] de ses compaignons³⁵.

Le « contrerolle », l'analyse en détail des actions guerrières, est rendu impossible, et rend suspects les témoignages que l'histoire nous a laissés. Il est vain d'attendre des exemples réellement instructifs de l'histoire quand elle résiste à nos tentatives d'y discerner le rôle qu'ont joué ses acteurs, et quand les actions dont on a conservé la mémoire ne sont pas toujours celles qui en sont dignes. Du reste, Montaigne s'inscrit dans le droit fil des historiens du début du XVI^e siècle, chez qui les récits de bataille témoignent de la volonté de rendre compte du désordre qui leur est propre³⁶/ D'où cette conclusion :

Les mouvemens publics dependent plus de la conduite de la fortune, les privez de la nostre³⁷.

Dans une conception pour ainsi dire tragique de l'histoire, l'issue des événements tient entre quelques mains, celles des puissants de ce monde et de l'autre, cette Providence que Montaigne s'est obstiné à

³¹III, 8, pp. 940-941c.

³²Cf. *Annales*, IV, 32 et XVI, 16.

³³Racine, Première préface de *Britannicus* (1670), in *Théâtre complet*, Paris, Classiques Garnier, 2010, p. 254.

³⁴I, 1, p. 10c.

³⁵II, 16, p. 622a.

³⁶Voir les commentaires éclairants de Daniel Ménager sur les récits de la bataille de Marignan dans les *Mémoires* de Martin Du Bellay et dans *l'Histoire d'Italie* de Guichardin – notamment l'opposition entre l'obscurité de la nuit, qui favorise le désordre, et la lucidité de François I^{er}, et sur les rapports entre prudence et Fortune, dans « Le récit de bataille », in Danièle Bohler et Catherine Magnien-Simonin (éd.), *Écritures de l'histoire (XIV^e-XVII^e siècle). Actes du Colloque du Centre Montaigne, Bordeaux, 19-21 septembre 2002*, Genève, Droz, 2005, pp. 339-349, pp. 343-345 en particulier.

³⁷III, 8, p. 941b.

appeler fortune malgré la censure vaticane³⁸. C'est pourquoi, écrit-il encore, « Cette forme d'Histoire est de beaucoup la plus utile » : car elle permet de distinguer, au sein des actions d'un homme, ce qui est réellement son ouvrage de ce qui est le fait d'autrui ou d'autre chose – cet « étranger fait » que nous évoquions en introduction. Par conséquent l'histoire « privée » pourra mieux éclairer le politique que l'histoire « publique », qui n'est, en somme, qu'une histoire du fortuit. Montaigne se sert ainsi des historiens pour faire tomber le masque des grands hommes et les considérer pour eux-mêmes.

Le portrait de l'âme

Cependant, pour rendre compte des « mouvements privés », il faut une solide connaissance de l'individu. L'histoire « privée », c'est la « vie » non entendue au sens de biographie mais au sens de portrait moral, et c'est ce qui fait la supériorité de Plutarque :

Or ceux qui écrivent les vies, d'autant qu'ils s'amuse plus aux conseils qu'aux evenemens, plus à ce qui part du dedans qu'à ce qui arrive au dehors, ceux là me sont plus propres. Voilà pourquoi, en toutes sortes, c'est mon homme que Plutarque³⁹.

C'est donc autant le récit de vie que l'intérêt pour « ce qui part du dedans » qui fait l'intérêt de Plutarque, parce que cette manière d'écrire l'histoire permet de dresser des hommes un portrait des plus riches, qui ne s'arrête pas aux faits de surface et sonde les profondeurs de leur conscience. Ainsi quand Montaigne évoque, à la fin de « De la praesumption », ses plus illustres contemporains, il regrette de ne les avoir « jugés » que « par les apparences externes »⁴⁰, c'est-à-dire par leurs « mouvements publics », qui ne peuvent témoigner véritablement de leurs qualités propres :

pour les juger à ma mode, il les faudroit esclerer de plus pres⁴¹, écrit l'essayiste qui se console cependant d'avoir bien connu et jugé « à sa mode » un grand homme de son temps, Étienne de La Boétie :

Et le plus grand que j'aye conneu au vif, je di des parties naturelles de l'ame, et le mieux né, c'estoit Estienne de la Boitie : c'estoit vrayement un'ame pleine et qui monroit un beau visage à tout sens⁴².

Autrement dit, pour juger un homme il faut le connaître en détail, et Montaigne rejette une fois de plus tout « jugement en gros », ici non plus quant aux événements, mais quant à la vie entière. Présenter un « beau visage à tous sens », c'est se montrer irréprochable en toutes qualités, ce qui suppose que la connaissance de la « vie » embrasse, dans le domaine politique comme ailleurs, tout ce qui est le fait propre d'un individu, et qui, en témoignant de son être véritable, montre son âme, c'est-à-dire une intériorité que n'expriment pas les « apparences externes ». L'expression « connaître au vif » et la métaphore du visage sont autant d'allusions transparentes aux *Essais*, dont Montaigne disait souhaiter qu'ils permettent à ses proches de mieux connaître ses « conditions et humeurs »⁴³.

Juger des actions par les vies

On pourrait penser que le jugement de l'action historique devient inutile pour Montaigne dès lors que son but est de juger l'âme des hommes, et par conséquent de juger l'intention et non les « effets ». Mais l'action revêt en fait une valeur de témoignage, témoignage trompeur cependant, puisque le succès d'un homme peut être dû à une erreur, d'autant plus que, par un caprice singulier,

³⁸Cf. « Des Prières » (I, 56), p. 317 et suivantes ; et Yvonne Bellenger, « Montaigne et les prières : sur le chapitre 56 du premier livre des *Essais* », in *Loxias*, Loxias 31., url : <http://revel.unice.fr/loxias/index.html?id=6516>.

³⁹II, 10, p. 416a.

⁴⁰II, 17, p. 661.

⁴¹*Ibid.*

⁴²*Ibid.*, p. 659a.

⁴³Cf. « Au lecteur », p. 3 : « Je l'ay voué à la commodité particuliere de mes parens et amis : à ce que m'ayant perdu (ce qu'ils ont à faire bien tost) ils y puissent retrouver aucuns traits de mes conditions et humeurs, et que par ce moyen ils nourrissent plus entiere et plus vifve, la connoissance qu'ils ont eu de moy » ; et I, 26, « De l'Institution des enfans », p. 148a : « quelles que soyent ces inepties, je n'ay pas deliberé de les cacher, non plus qu'un mien pourtraict chauve et grisonnant, où le peintre auroit mis, non un visage parfait, mais le mien ».

la fortune « se mesle volontiers à favoriser les exécutions où la trame est plus purement sienne »⁴⁴. Cette formule n'est pas un simple paradoxe : où la volonté des hommes ne peut rien, la fortune peut d'autant plus. La présence d'un bon interprète n'en est que plus nécessaire, et Montaigne revendique cette qualité de n'accorder pas tout son crédit à la réussite particulière :

Je suis divers à cette façon commune, et me deffie plus de la suffisance quand je la vois accompagnée de grandeur de fortune et de recommandation populaire⁴⁵.

Le bon interprète doit donc savoir lire l'action historique comme un témoignage biaisé de l'âme de l'acteur, obscurci par tout ce qu'on lui attribue, et soumettre ce témoignage à un examen critique, comme Montaigne le recommande dans « De l'inégalité qui est entre nous » :

Quelle ame a il ? est elle belle, capable et heureusement pourvue de toutes ses pieces ? Est elle riche du sien, ou de l'autrui ? la fortune n'y a elle que voir⁴⁶ ?

Dans l'examen de l'action politique, le jugement peut porter de façon privilégiée sur les qualités nécessaires à l'acte envisagé : qualités militaires, diplomatiques, stratégiques..., ce qui implique une concentration du jugement sur ces « parties » de l'âme les plus utiles :

Si vous marchandez un cheval, vous lui ostez ses bardes, vous le voyez nud et à découvert; ou, s'il est couvert, comme on les presentoit anciennement aux Princes à vendre, c'est par les parties moins necessaires, afin que vous ne vous amusez pas à la beauté de son poil ou largeur de sa croupe, et que vous vous arrestez principalement à considerer les jambes, les yeux et le pied, qui sont les membres les plus utiles [...]⁴⁷.

Mais l'action politique suppose toujours que s'expriment d'autres qualités, au premier chef les qualités morales, que la considération de détails des vies des acteurs permet de mettre à jour. À ce titre, si Montaigne refuse les jugements trop généralisants, il n'en cherche pas moins à distinguer l'homme complet, ce qui implique qu'il recherche une certaine cohérence dans le portrait des acteurs de l'histoire : il reproche par exemple à Dion son « inconstance » dans le portrait de Sénèque :

apres avoir appellé Seneque tres-sage tantost et tantost ennemy mortel des vices de Neron, [Dion] le fait ailleurs avaritieux, usurier, ambitieux, lache, voluptueux et contre-faisant le philosophe à fauces enseignes [...]⁴⁸.

Car les parties de l'âme sont interdépendantes ; et si Montaigne refuse d'écrire des vies à la manière de Plutarque⁴⁹, il cherche à juger des hommes de la façon la plus complète possible :

quand on juge d'une action particuliere, il faut considerer plusieurs circonstances et l'homme tout entier qui l'a produicte, avant la baptizer⁵⁰.

C'est là une singulière façon de juger : au lieu de juger la vie entière d'un homme par ses actions, Montaigne juge d'une action en la mettant en rapport avec une vie. Dans la mesure où il renverse cet ordre dans le sens du fragment, du discontinu, il n'a décidément rien de Plutarque : l'histoire de Montaigne ne se fait pas à *partir* des « conseils », ce sont les conseils.

Que peut-on espérer de son action quand la fortune a le dernier mot ?

Montaigne semble s'inscrire dans le droit fil de « l'humanisme civique » italien en accordant une large place à la fortune, et en cherchant à déterminer le rôle exact des hommes dans l'histoire. Cependant, comme le rappelle Thierry Gontier⁵¹, si Machiavel pouvait écrire que la fortune est

⁴⁴III, 8, p. 933b.

⁴⁵*Ibid.*, p. 935b.

⁴⁶I, 42, p. 260a.

⁴⁷*Ibid.*, p. 259a.

⁴⁸II, 32, « Defence de Seneque et de Plutarque », p. 722a.

⁴⁹Cf. Sébastien Prat, « Inconstance et historiographie », in *Constance et inconstance...*, *op. cit.*, pp. 239-295.

⁵⁰II, 11, p. 427a.

⁵¹Thierry Gontier, « Prudence et sagesse... », art. cit.

« l'arbitre de la moitié de nos actions »⁵², Montaigne, lui, a choisi de lui donner nettement l'avantage, que ce soit concernant ses propres actions :

Il y a quelques actions en ma vie, desquelles on peut justement nommer la conduite difficile ou, qui voudra, prudente ; de celles là mesmes, posez que la tierce partie soit du mien, certes les deux tierces sont richement à elle [la fortune]⁵³,

ou sur des faits de guerre :

nous avons bien accoustumé de dire avec raison que les evenemens et issues dependent, notamment en la guerre, pour la pluspart, de la fortune, laquelle ne se veut pas renger et assujectir à nostre discours et prudence⁵⁴.

Mais cet avantage de la fortune reste relatif. Thierry Gontier remarque ainsi qu'« à aucun endroit en vérité, Montaigne ne dit que la fortune est maîtresse de *tout*, et que l'homme est *totale*ment impuissant. Les nuances ici comptent, comme comptent les contextes d'énonciation ». Cependant il nous semble que dans sa définition d'une prudence proprement montaignienne, Gontier manque un aspect essentiel de ces nuances. Ainsi quand Montaigne écrit que la fortune commande à « la plupart » de nos actions *dans les faits de guerre*⁵⁵, il reprend la distinction entre « mouvements » publics et privés qu'il avait établie dans son jugement sur Tacite. Machiavel lui-même estimait que la part de liberté que la fortune laisse aux hommes correspond aux moments de répit qu'elle leur accorde⁵⁶, tenant ainsi compte des révolutions possibles de l'histoire. En somme, quand il s'amuse à « quantifier » la part de la fortune dans *certaines* de ses propres actions, il suggère que cette part est variable, reconduisant le jugement de l'action au constat de la diversité des faits historiques. La distinction entre actions privées et publiques est donc elle-même réductrice, et le jugement de l'action historique va consister dans la prise en compte de distinctions plus fines, tenant compte du caractère unique de toute action. C'est exactement la vertu que Montaigne assigne à l'histoire, et en particulier à l'historiographe qu'il affectionne le plus, Plutarque, comme en témoigne un passage de la « Defence de Seneque et de Plutarque » (II, 32), où il écrit que prendre en compte « la verité de la chose et les hommes en eux mesmes » est « ce à quoi Plutarque a le plus visé », c'est-à-dire « à balancer leurs meurs, leurs naturels, leur suffisance que leur fortune »⁵⁷. Le terme *balancer* suppose bien cette finesse du jugement, car comme l'ajoute Montaigne « c'est folie de vouloir juger d'un traict les choses à tant de visages »⁵⁸.

La profonde originalité de Montaigne réside cependant ailleurs. Après avoir constaté, à la fin de « De l'incertitude de nostre jugement », la faiblesse de la prudence au sens où l'entendait encore l'humanisme florentin, du fait que « les evenemens et issues dependent, notamment en la guerre, pour la pluspart, de la fortune », Montaigne fait ce constat radical que la fortune ne touche pas seulement nos actions en leurs résultats, mais aussi nos intentions :

(a) Mais, à le bien prendre, il semble que nos conseils et deliberations en dependent bien autant, et que la fortune engage en son trouble et incertitude aussi nos discours. (c) Nous raisonnons hazardeusement et inconsiderement, dict Timaeus en Platon, par ce que, comme nous, nos discours ont grande participation au hazard⁵⁹.

Cette critique de la raison politique ne s'arrête pas aux faits eux-mêmes ; comme le note Bernard Sève, « La fortune ne gouverne pas moins notre action en amont qu'en aval »⁶⁰. Le conseil et

⁵²*Prince*, XXV, p. 365.

⁵³III, 12, p. 1061b.

⁵⁴I, 47, p. 286a.

⁵⁵Cf. *supra*.

⁵⁶Machiavel, *Le Prince*, trad. Jacques Gohory [1571] in *Œuvres complètes*, éd. Edmond Barincou, Paris, Gallimard, « Pléiade », 1986 [1952], chap. XXV, p. 365, à propos du « fleuve impétueux » (*fiumi ruinosi*) de la fortune : « pourtant les hommes, quand le temps est paisible, ne laissent pas d'avoir la liberté d'y pourvoir et par remparts et par levées ».

⁵⁷II, 32, p. 726a.

⁵⁸*Ibid.*

⁵⁹I, 47, p. 286.

⁶⁰Bernard Sève, « L'action sur fond d'indifférence », art. cit., p. 17.

l'événement se trouvent unis sous le règne de Fortune. Montaigne reprend cette idée dans « De l'art de conférer », en utilisant à nouveau la nuance « pour la plupart » :

(b) Je dis plus, que nostre sagesse mesme et consultation suit pour la plus part la conduite du hazard. Ma volonté et mon discours se remue tantost d'un air, tantost d'un autre, et y a plusieurs de ces mouvemens qui se gouvernement sans moy. Ma raison a des impulsions et agitations journalieres (c) et casuelles⁶¹.

La place de ces réflexions est révélatrice : situées respectivement dans « De l'incertitude de nostre jugement » et dans « De l'art de conférer », elles dessinent une critique de la délibération – « nostre sagesse mesme et consultation » –, des conseils non plus du point de vue de leur nécessaire impuissance face à la puissance du fortuit, mais du point de vue de l'irrationalité de la volonté même, dont les « impulsions » peuvent être fortuites.

Ce qui le prouve le mieux, c'est que certaines actions ne peuvent être l'objet de délibérations. On connaît l'intérêt de Montaigne pour les mouvements réflexes, qu'il traite dès les premiers chapitres des *Essais* dans « De la constance » (I, 12), à partir de l'exemple, tiré des histoires, de gestes instinctifs qui ont permis d'éviter un coup de feu. Dans de tels cas, l'action ne peut être le fait d'aucun conseil, et notre jugement ne semble plus rien pouvoir dans des situations qui sont de vie ou de mort :

Pour en dire le vray, je ne croy pas que ces mouvemens se fissent avecques discours : car quel jugement pouvez vous faire de la mire haute ou basse en chose si soudaine⁶² ?

Agir ou n'agir pas, chercher à éviter le coup ou ne pas bouger, tout cela est totalement indifférent : la fortune décidera du succès du réflexe. « [II] est bien plus aisé à croire, que la fortune favorisa leur frayeur », note Montaigne. Il suggère cependant, au chapitre précédent, que certaines impulsions peuvent être plus légitimes même que la décision consciente :

Le demon de Socrates estoit ~~à mon avis~~ à l'avanture certaine impulsion de volonté, qui se presentoit à luy, sans attendre le conseil de son discours. En une ame bien espurée, comme la sienne, et preparée par continuel exercice de sagesse et de vertu, il est vray semblable que ces inclinations, quoy que ~~fortuites~~ temeraires et indigestes, estoient tousjours ~~bonnes~~ importantes et dignes d'estre suyvies⁶³.

L'affirmation de Montaigne est très prudente, et dans l'Exemplaire de Bordeaux⁶⁴ il corrige les mots de l'édition de 1588 (ici biffés) qui pourraient conduire à l'idée de son adhésion totale à cette hypothèse. L'auteur témoigne néanmoins d'une expérience personnelle qui rejoint celle de Socrate :

(b) Chacun sent en soy quelque image de telles agitations (c) d'une opinion prompte, véhemente et fortuite. C'est à moy de leur donner quelque autorité, qui en donne si peu à nostre prudence. (b) Et en ay eu (c) de pareillement foibles en raison et violentes en persuasion : ou en dissuasion, qui estoient plus ordinaires en Socrates, (b) ausquelles je me laissay emporter si utilement et heureusement qu'elles pourroyent estre jugées tenir quelque chose d'inspiration divine⁶⁵.

Le mot *fortuite*, supprimé à propos de Socrate, est réintroduit pour qualifier non plus le « démon » du philosophe mais les inspirations du commun des mortels ; si l'histoire de Socrate est difficile à authentifier, et s'il est impossible d'en donner une interprétation définitive, la considération générale (« chacun... ») subsiste néanmoins. Il semble envisageable que la fortune puisse inspirer des actions, ou plutôt des réactions meilleures que la prudence même. Mais c'est une bien maigre « autorité » que Montaigne accorde à ces impulsions, et l'on ne saurait en déduire qu'il prône une action instinctive.

Par conséquent, on est en droit de se demander si cette pensée de l'action historique peut encore avoir une portée politique au-delà du constat de la faiblesse du jugement prudentiel, et à partir de ce constat. En effet, il reste possible aux yeux de Montaigne de tenter de maîtriser nos actions, mais au

⁶¹III, 8, p. 934.

⁶²I, 12, p. 46a.

⁶³I, 11, « Des prognostications », p. 44b.

⁶⁴Exemplaire de Bordeaux, f° 14v.

⁶⁵I, 11, p. 44.

prix de la conscience claire de la faiblesse de notre jugement et de nos conseils. Même dans la guerre, l'essayiste ne renonce pas à faire valoir les droits de la volonté sur l'action ; la guerre, écrit-il, « que nous appelons à la société d'un si grand hazard⁶⁶, doit estre en notre puissance le plus qu'il se peut »⁶⁷. Ces mots se situent dans le chapitre « Des destries » (I, 48), autrement dit *après* le constat du caractère fortuit de nos « discours » qui termine le chapitre I, 47, et qui était présent dès les premières éditions des *Essais* (strate « a » chez Villey). Cet ordre nous paraît signifiant ; car l'essayiste, loin de se résigner à une totale soumission à la fortune, appelle à choisir les moyens d'en dépendre le moins possible au combat. En comparant les armes anciennes et modernes, il constate que les armes à feu donnent la part belle à la fortune, alors que les armes les plus courtes – il pense sans doute aux glaives des anciens Romains – font dépendre davantage la portée du coup de notre volonté et de la science du combat :

(a) [...] je conseilleroy de choisir les armes les plus courtes, et celles dequoy nous nous pouvons le mieux respondre. Il est bien plus apparent de s'asseurer d'une espée que nous tenons au poing, que du boulet qui eschappe de nostre pistole [petite arquebuse], en laquelle il y a plusieurs pieces, la poudre, la pierre, le rouet, desquelles la moindre qui viendra à faillir, vous fera faillir vostre fortune. (b) On assene peu seurement le coup que l'air vous conduit [...]⁶⁸.

La fortune, à partir d'une image tirée de Lucain que cite Montaigne à la suite de ce passage, est ainsi comparée à l'air qui conduit le coup à son gré et non au gré du soldat qui l'a porté. L'arme à feu, par ailleurs, métaphorise d'autant mieux la fortune qu'à cette époque le choc produit par la détonation est tel qu'il est très difficile de se fier à sa visée : tirer ne suppose *a priori* aucune adresse. La conclusion de Montaigne est ainsi révélatrice de sa conception individualiste de l'action historique :

je croy que c'est un'arme de fort peu d'effect, et espere que nous en quitterons un jour l'usage.

Alors que nous concevons fort bien aujourd'hui que la supériorité technique ou numérique détermine bien plus certainement l'issue des combats que la valeur individuelle – ce qu'ont démontré aussi bien les guerres d'Italie que la « Conquête » espagnole du Nouveau Monde – Montaigne, tout en faisant de la fortune un facteur incomparablement plus décisif que l'initiative individuelle, continue à faire résider en celle-ci ce qui est « en nostre puissance », ce qui témoigne d'une vision profondément aristocratique de l'histoire, fondée sans doute davantage par la morale que par la raison.

Cependant, la vraie réponse pratique que Montaigne oppose à la puissance de la fortune nous semble contenue tout entière dans ces quelques mots : « je conseilleroy de choisir les armes *les plus courtes*, et celles dequoy nous nous pouvons le mieux respondre ». Tout semble ici une question de portée, et de rapport à soi : les armes les plus courtes nous sont plus proches, comme un prolongement de nous. On peut rapprocher cette idée d'un autre passage du livre III :

il faut proceder au rebours du roseau, qui produict une longue tige et droicte de la premiere venue ; mais apres, comme s'il s'estoit alanguy et mis hors d'haleine, il vient à faire des neuds frequens et espais, comme des pauses, qui montrent qu'il n'a plus cette premiere vigueur et constance. Il faut plustost commencer bellement et froidement, et garder son haleine et ses vigoureux eslans au fort et perfection de la besongne. Nous guidons les affaires en leurs commencemens et les tenons à nostre mercy : mais par apres, quand ils sont esbranlez, ce sont eux qui nous guident et emportent, et avons à les suyvre⁶⁹.

Il semble donc que, malgré la fortune, nous puissions « tenir » nos actions sous le joug de notre volonté, à condition de les maintenir à notre portée, autrement dit de faire en sorte qu'elle dépendent de nous le plus longtemps possible, pour ne pas prêter le flanc aux circonstances qui pourraient faire basculer l'événement dans une direction contraire à celle que nous visons. César illustre cette attitude dans le chapitre consacré à ses tactiques militaires :

Il tenoit la bride plus estroite à ses soldats, et les tenoit plus de court estant pres des ennemis⁷⁰.

⁶⁶C'est-à-dire à participer à une situation aussi hasardeuse.

⁶⁷I, 48, p. 290a.

⁶⁸*Ibid.*, p. 290.

⁶⁹III, 10, p. 1018b.

⁷⁰II, 34, p. 742a.

L'*imperator* contrôle son action, l'image de la « bride » rappelant ces soldats de la guerre de Cent ans que Montaigne décrit dans « Des destries », et qui refusent de se fier à leurs chevaux⁷¹.

Poussées au-delà de notre portée, nos actions nous échappent, notamment parce que nous nous obstinons à vouloir qu'elles dépendent de nous autant qu'en leur « commencement » – un peu à la manière d'un artilleur qui chercherait à guider par ses cris la trajectoire du boulet, comme le font encore aujourd'hui les lanceurs de javelot. La solution consiste donc à ne s'attacher à nos actions qu'autant qu'elles dépendent de nous ; et elles dépendent si peu de nous que Montaigne milite pour que l'acteur se détache, sentimentalement et rationnellement, de sa propre action, en particulier dans « De mesnager sa volonté ». Bernard Sève a fort bien éclairé cet aspect de l'action chez Montaigne : « L'indifférence montaignienne, écrit-il, n'est pas renoncement à la rationalité instrumentale ou stratégique, mais sentiment de sa faiblesse, de son peu de prise sur les événements. Il faut sans doute choisir les meilleurs moyens, mais en sachant que la Fortune peut renverser les calculs »⁷². Ces meilleurs moyens supposent de tenir compte, avant tout, du temps court et de la variété des circonstances qui concourent à l'action, et de « sçavoir estre à soy », pour reprendre le mot de « De la solitude »⁷³ ; car dans l'action comme dans la solitude, il faut « n'espouser rien que soy »⁷⁴.

L'abandon à la fortune n'est donc pas le dernier mot de Montaigne, comme le montre l'exposé des « trois sortes de conditions » qu'a vécues Montaigne en I, 16, où l'abandon à la fortune n'est que le premier temps de la gestion de sa « fortune » au sens moderne :

(b) Je vis du jour à la journée, et me contente d'avoir dequoy suffire aux besoins presens et ordinaires ; aux extraordinaires toutes les provisions du monde n'y sçauroyent baster. (c) Et est follie de s'attendre que fortune elle mesmes nous arme jamais suffisamment contre soy. C'est de nos armes qu'il la faut combattre. Les fortuites nous trahiront au bon du faict⁷⁵.

La vie « au présent » que prône Montaigne n'est en rien une façon de se laisser « rouler au vent »⁷⁶. La philosophie de l'action consiste donc dans la prise en compte du temps court de l'action, du *kairos* :

(b) Ma philosophie est en action, en usage naturel (c) et présent : (b) peu en fantaisie⁷⁷.

Le jeu sur les deux sens du mot « fortune », la chance et la condition sociale, permet ainsi de fixer comme objectif à la formation du jugement pratique l'évaluation de la « fortune » au sens de la condition historique d'un individu. Tous les hommes n'ont pas autant de forces pour agir ; il reste donc possible de maîtriser son action, mais en tenant compte de sa propre force. Il faut pour tout homme, pour dérober les mots de Montaigne, « juger jusques à quel point il se doibt ravalier pour s'accommoder à sa force », c'est-à-dire mettre en balance, pour soi-même, sa capacité à faire l'histoire, et la puissance de la fortune.

Mais la doctrine montaignienne de la maîtrise de l'action qui semble se dégager ici ne correspond ni à la provocation totale de la fortune, ni à la maîtrise exceptionnelle que manifestent les actions de certains grands hommes ; avant de tenter d'expliquer cette différence, bornons-nous à comprendre le jugement que Montaigne porte sur ces actions.

Le jugement moral

L'exemplarité : l'histoire comme apprentissage de la

⁷¹I, 48, p. 289a : « [ils] se mettoient la plus part du temps tous à pié, pour ne se fier à autre chose qu'à leur force propre et vigueur de leur courage et de leurs membres, de chose si chere que l'honneur et la vie ».

⁷²« L'action sur fond d'indifférence », art. cit., p. 17.

⁷³I, 39, p. 242a.

⁷⁴*Ibid.*

⁷⁵I, 16, pp. 65-66.

⁷⁶Expression de III, 9, p. 994c. Pour contredire Silvia Giocanti, « L'action sceptique. Un art de "se laisser rouler au vent" », in *Montaigne et l'action, op. cit.*, p. 73.

⁷⁷III, 5, p. 842.

vertu

Si l'on revient à ce que Montaigne écrit, dans un passage célèbre du chapitre « Des Livres », au sujet des meilleurs historiens, qui « ont la suffisance de choisir ce qui est digne d'estre sçeu, [et] peuvent trier de deux raports celui qui est plus vray-semblable »⁷⁸, on remarque que l'art historique n'est pas seulement une recherche de la vérité factuelle, mais aussi de la vérité morale : à partir du « tri » des divers témoignages, il faut conserver « ce qui est digne d'être su ». La part de subjectivité est donc essentielle dans la constitution de la vérité historique, d'autant plus que les historiens doivent aussi comprendre les intentions des acteurs. Tout part d'un jugement qui choisit, hiérarchise, et restitue les faits en fonction de ce qu'il juge *mémorable* ; car Montaigne *choisit* les faits, comme Plutarque dont il écrit :

Cela mesme de luy voir trier une legiere action en la vie d'un homme, ou un mot, qui semble ne porter pas : cela, c'est un discours⁷⁹.

Mais ce ne peut être un choix purement moral ; Plutarque a raconté les vies d'hommes *illustres*, c'est-à-dire célèbres avant d'être vertueux ; car la dignité de « grands hommes » ne comporte en soi rien de moral : comme le rappelle Daniel Ménager, « La mémoire collective ne se soucie pas de la moralité des actions. Elle s'intéresse aux grands criminels autant qu'aux grands hommes »⁸⁰. La fortune seule peut faire comprendre la place d'un homme dans l'histoire, car elle seule peut lui permettre d'exprimer ses qualités, et ce n'est qu'à son gré que ses actions pourront témoigner pour lui :

De faire que les actions soient connues et veues, c'est le pur ouvrage de la fortune⁸¹, car toute histoire repose sur des témoignages, et qu'est-ce que la vertu d'un homme si elle n'est pas reconnue par autrui, et si cette reconnaissance ne passe à la postérité ? Dans « De la gloire », Montaigne remet en cause toute idéalisation des grands hommes en opposant implicitement La Boétie avec César et Alexandre :

A qui doivent Caesar et Alexandre cette grandeur infinie de leur renommée qu'à la fortune ? Combien d'hommes a elle esteint sur le commencement de leur progrès, desquels nous n'avons aucune connoissance, qui y apportoient mesme courage que le leur, si le malheur de leur sort ne les eut arrestez tout court, sur la naissance de leurs entreprises⁸² !

L'histoire nous propose donc un tableau nécessairement incomplet et même trompeur des actions humaines, puisque les actions les plus belles sont peut-être les plus cachées. Par conséquent, ce qui est « digne d'être su », ce ne sont pas les bonnes actions ; ce sont des actions *a priori* amoraux, que le jugement du moraliste doit évaluer.

C'est pourquoi Montaigne souhaite pour son élève, dans « L'institution des enfans », qu'il fréquente « par le moyen des histoires, [les] grandes ames des meilleurs siecles »⁸³. Si les hommes que l'histoire a reconnus ne sont illustres que par la fortune, alors l'élève doit se hisser à la compréhension de ce qu'ils ont de *réellement* grands : l'expression de *grandes âmes* est révélatrice, puisque c'est l'âme qu'il faut juger par les actions, en y guettant toute expression d'une intériorité. Une fois soulevé ce voile de fortune, on peut distinguer ce que les grands hommes ont d'exemplaire. On peut même fonder certaines règles dans ces exemples, comme le suggère Montaigne dans « Que l'intention juge nos actions » :

[...] parce que les effects et executions ne sont aucunement en nostre puissance, et qu'il n'y a rien en bon escient en nostre puissance que la volonté : en celle là se fondent par necessité, et s'establisent toutes les reigles du devoir de l'homme⁸⁴.

⁷⁸II, 10, p. 417.

⁷⁹*Ibid.*, pp. 156-157a.

⁸⁰Daniel Ménager, « La culture héroïque de Montaigne », in *BSAM*, VIII^e série, n^o9-10, 1998, pp. 39-52.

⁸¹II, 16, p. 621c.

⁸²*Ibid.*

⁸³I, 26, p. 156a.

⁸⁴I, 7, p. 30a.

C'est ce que Jean Balsamo appelle la « conception catholique de l'intention droite » de Montaigne⁸⁵, qu'exprime très bien la conclusion du parallèle esquissé dans « Divers evenemens de mesme conseil » entre la clémence d'Auguste et celle de François de Guise, dont les effets ont été contraires :

Voylà pourquoy, en cette incertitude et perplexité que nous aporte l'impuissance de voir et choisir ce qui est le plus commode, pour les difficultez que les divers accidens et circonstances de chaque chose tirent, le plus seur, quand autre consideration ne nous y convieroit, est, à mon advis, de se rejeter au parti où il y a plus d'honesteté et de justice ; et puis qu'on est en doute du plus court chemin, tenir tousjours le droit⁸⁶.

La remise en cause du calcul politique est ici toute relative, puisqu'est évoquée la possibilité d'une « autre considération » qui permettrait de choisir les moyens les plus adaptés à la fin recherchée. Ce scepticisme permet néanmoins de mettre en valeur la vertu : si nos conseils sont incertains, le calcul politique est d'autant moins efficace, et l'on peut suivre sa conscience, suivre la voie de l'« honneste » sans se soucier davantage de l'« utile ».

Montaigne ne rejette donc pas toute exemplarité historique ; comme l'écrit Françoise Charpentier, constatant l'importance dans les *Essais* d'une « histoire du dedans » qui prévaut sur l'histoire factuelle, Montaigne, « sans en faire un monument dogmatique, sans construire de vrai paradigme, [...] la tire du côté de l'exemplarité »⁸⁷. Derrière l'inconstance des actions humaines, l'étude des *conseils* permet de comprendre la moralité des actions, et de dégager des règles de conduite.

Juger les favoris de la fortune : un jugement (pas toujours) moral

Alexandre le Grand, l'un des « héros » favoris de Montaigne, fournit le plus bel exemple de « grand homme » servi par la fortune. Dans le livre I, Montaigne relevait déjà que « Ce prince est le souverain patron des actes hasardeux »⁸⁸, en faisant ainsi le parangon du *fortuné* ; dans le chapitre du livre II consacré aux « plus excellens hommes » (II, 36), il associe sa chance à sa violence :

(a) la faveur extraordinaire dequoy fortune embrassa et favorisa tant de siens exploits hasardeux, et à peu que je ne die temeraires : / (b) *impellens quicquid sibi summa petenti /Obstaret, gaudensque viam fecisse ruina* [Renversant tout ce qui faisait obstacle à son ambition sans mesure et se plaisant à se faire un chemin de ruines (Lucain)] [...] ⁸⁹.

La citation de Lucain ne fait pas, comme on pourrait s'y attendre, l'objet d'un jugement moral ; la rage de vaincre d'Alexandre n'est que l'une des formes particulières de son excellence. L'image de l'ambition capable de faire plier la fortune même rappelle l'image du Prince *fortuné* chez Machiavel, qui suggère que l'audace peut être plus profitable que la circonspection⁹⁰. Montaigne n'aime pas l'impétuosité ; pourtant, il semble ne pouvoir se garder d'admirer Alexandre – ainsi quand il examine ses défauts dans une très longue parenthèse (ajoutée dans l'édition de 1588⁹¹) où il distingue, comme à son habitude, les « mœurs » et les actes du héros, mais pour en tirer une conclusion très ambiguë, presque machiavélique :

⁸⁵Cf. la notice de Jean Balsamo à « Que l'intention juge nos actions » in *Essais*, éd. Jean Balsamo, Michel Magnien et Catherine Magnien-Simonin, Paris, Gallimard, « Pléiade », 2007, p. 1343.

⁸⁶I, 24, p. 128a.

⁸⁷Françoise Charpentier, « «Les historiens sont ma droite bale»... », art. cit., p. 26.

⁸⁸I, 24, p. 129b.

⁸⁹II, 36, p. 754.

⁹⁰*Prince*, XXV, p. 367 : « j'ai opinion qu'il soit meilleur d'être hardi que prudent, à cause que la fortune est femme, et qu'il est nécessaire, pour la tenir soumise, de la battre et heurter. Et l'on voit communément qu'elle se laisse plutôt vaincre de ceux-là, que des autres qui procèdent froidement. Ce pourquoi elle est toujours amie des jeunes gens, comme femme, parce qu'ils ont moins de respect, plus de férocité, et avec plus d'audace lui commandent ».

Rappelons que Machiavel considère dans ce chapitre qu'aucune conduite constante, que ce soit dans l'audace ou dans la circonspection, ne saurait remplacer l'adaptation souple aux circonstances : chez Machiavel comme chez Montaigne, l'idée d'une capacité propre à certains individus à faire plier la fortune n'est que suggérée, jamais affirmée.

⁹¹C'est-à-dire après la lecture de Quinte-Curce. Voir la notice de Villey, p. 751.

(a) car ses meurs semblent à la vérité n'avoir aucun juste reproche, (b) ouy bien aucunes [à la différence de certaines] de ses actions particulieres, rares et extraordinaires ; mais il est impossible de conduire si grands mouvemens avec les reigles de la justice : telles gens veulent estre jugez en gros par la maistresse fin de leurs actions⁹².

Montaigne n'assume pas pour lui-même ce « jugement en gros », et l'expression « telles gens » est discrètement péjorative, rappelant les injustices nécessaires et pourtant déplorables auxquelles doivent se résigner les princes, qu'évoque l'essai « De l'honneste et de l'utile »⁹³.

Les crimes d'Alexandre, qualifiés – selon une expression que Montaigne tire d'Amyot – de « saillies un peu mal excusables »⁹⁴, font l'objet d'une analyse qui distingue le naturel et l'accidentel. Ainsi dans le cas du meurtre de Clitus, perpétré par Alexandre en état d'ivresse et suivi d'un regret amer, Montaigne oppose l'acte irréfléchi au jugement *a posteriori*, et les pleurs du héros sont interprétés comme un signe de « la debonnaireté de sa complexion », « autant que toute autre » action⁹⁵. Ces crimes sont donc davantage le fait de la fortune que son propre fait ; et Montaigne de citer un raisonnement d'une subtilité toute jésuitique :

[il] a esté ingenieusement dict de luy qu'il avoit de la Nature ses vertus, de la Fortune ses vices⁹⁶.

Comme l'a bien montré Daniel Ménager⁹⁷, nous sommes ici en présence d'une contradiction réelle entre une admiration toute sentimentale, et une timide réprobation morale⁹⁸. L'« ingéniosité » de Montaigne semble le conduire vers une acceptation *de facto* de la raison d'État, sous la forme originale d'une mauvaise fortune propre au prince – une « incommodité de la grandeur ».

Mais il dépasse le stade de l'attachement sentimental à l'acteur de l'histoire devenu personnage littéraire, puisqu'il semble que, dans le cas d'Alexandre, la fortune devienne elle-même une qualité, comme on le voit dans l'énumération de ses « vertus militaires » :

diligence, pourvoyance, patience, discipline, subtilité, magnanimité, resolution, bonheur [...] ⁹⁹.

Ainsi, et de façon surprenante, ce qui rend Alexandre plus « excellent » que César, c'est en définitive sa fortune, car le jugement de leurs actions donne à César une plus grande part de responsabilité dans ses succès :

(b) Et il ne se peut nier qu'il n'y aye plus du sien en ses exploits, plus de la fortune en ceux d'Alexandre. (a) Ils ont eu plusieurs choses esgales, et Caesar à l'aventure aucunes plus grandes¹⁰⁰.

Le jugement de l'action historique est ici compliqué par sa visée particulière, qui est de dépeindre des hommes qui se situent très au-dessus de la condition « normale » de l'humanité. Pourtant, l'homme que Montaigne juge au-dessus des autres ne l'est pas par sa seule qualité ; c'est une qualité « étrangère » qui en fait l'excellence :

(c) Mais quand l'ambition de Caesar auroit de soy plus de moderation, elle a tant de mal'heur, ayant rencontré ce vilain subject de la ruyne de son pays et de l'empirement universel du monde, que (a) toutes pieces ramassées et mises en la balance, je ne puis que je ne panche du costé d'Alexandre.

Montaigne fait de fortune vertu : César n'a pu briller que dans un temps de crise et de guerres civiles ; dans une époque, donc, semblable à celle qui a vu naître les *Essais*. Le « mal'heur » ou mauvaise fortune de César est allégué par Montaigne comme la principale raison qui le fait pencher pour

⁹²II, 36, p. 754.

⁹³Cf. III, 1, pp. 799-800bc.

⁹⁴II, 36, p. 754b. Cf. Plutarque, *Vie d'Alexandre le Grand*, XIX, in *Les Vies des hommes illustres*, trad. Jacques Amyot, Paris, Gallimard, Pléiade, 1951, t. 2, p. 335.

⁹⁵*Ibid.* Cf. Plutarque, *Vie d'Alexandre...*, *op. cit.*, LXXXVI-LXXXIX, pp. 384-387.

⁹⁶*Ibid.*, p. 754c.

⁹⁷Cf. « La culture héroïque de Montaigne », art. cit., p. 43.

⁹⁸Cette contradiction n'en est évidemment pas une du point de vue de la « franchise » montaignienne : « Tant y a que je me contredits bien à l'aventure, mais la vérité, comme disoit Demades, je ne la contredy point » (III, 2, p. 805b).

⁹⁹II, 36, pp. 754-755b.

¹⁰⁰*Ibid.*, p. 755 pour cette citation et la suivante.

Alexandre : c'est le mérite de l'époque et non celui de l'homme. Montaigne va même jusqu'à reprendre la métaphore du torrent pour caractériser les deux capitaines¹⁰¹ ; il l'emprunte à Virgile, mais elle rappelle, dans ce contexte, la description de la fortune au chapitre XXV du *Prince*¹⁰², d'autant plus que la même image se trouve employée au chapitre II, 34, où Montaigne esquisse un premier parallèle entre César et Alexandre, et emprunte une autre citation (à Horace) pour filer la métaphore¹⁰³. Il semble que Montaigne prenne plaisir à « tourner » autour de ce passage célèbre de Machiavel, sans daigner lui faire l'honneur de le citer. L'admiration surpasse donc le jugement moral ; César n'est d'ailleurs pas en reste, comme le montre le jugement de Montaigne porté, à la fin de sa lecture, sur l'auteur des *Commentaires* :

Quand je considere la grandur incomparable de cete ame j'excuse la victoire de ne s'estre peu [pu] défaire de lui voire [même] en cete tresinjuste et inique cause¹⁰⁴.

L'individu prend plus d'importance que le parti qu'il a pris dans la guerre civile – ce qui est riche, pour un lecteur du temps de Montaigne, en résonances contemporaines. Cependant, Alexandre ou César sont admirables, et non exemplaires¹⁰⁵ : car on ne peut désirer qu'une « grandeur d'âme », c'est-à-dire une vraie vertu (le « naturel débonnaire »), associée aux compétences politiques et militaires, ait pour expression les actions iniques d'Alexandre ou, comme chez César, le triomphe du mauvais parti.

La « hauteur inimitable » des plus grands hommes

De tous les hommes qui ont touché aux « affaires » que citent les *Essais*, Épaminondas est sans doute le seul chez qui fortune et vertu semblent s'accorder, encore que sa gloire ne soit pas celle de tant d'autres. C'est « le tiers et le plus excellens » des trois « plus excellens hommes » du chapitre II, 36 :

De preuve de cette sienne vertu, il en a fait autant, à mon advis, qu'Alexandre mesme et que Caesar : car, encore que ses exploits de guerre ne soient ny si frequens ny si enfléz, ils ne laissent pas pourtant, à les bien considerer et toutes leurs circonstances, d'estre aussi poissants et roides, et portant autant de tesmoignage de hardiesse et de suffisance militaire¹⁰⁶.

L'histoire révèle ses qualités avec transparence, sans les masquer sous des succès immérités ; sa vie est un *témoin* de son âme : il est en quelque sorte l'exact contraire de La Boétie du point de vue de l'expression de la vertu. La fortune reste cependant présente comme qualité, suscitant la même admiration passionnée que celle d'Alexandre : « Je ne connois nulle ny forme ny fortune d'homme que je regarde avec tant d'honneur et d'amour »¹⁰⁷, écrit Montaigne, qui distingue donc les qualités propres (la « forme » que Villey traduit par *nature*) et les qualités empruntées (la fortune) :

En cettuy-cy [Épaminondas] l'innocence est une qualité propre, maistresse, constante, uniforme, incorruptible. Au parangon de laquelle elle paroist en Alexandre subalterne, incertaine, bigarrée, molle et fortuite¹⁰⁸.

Montaigne pondère ainsi, par ce *parallèle* à la Plutarque de l'édition de 1588, l'admiration confessée deux pages plus haut pour Alexandre, en mettant en valeur sa propre clairvoyance sur les raisons de

¹⁰¹*Ibid.*, p. 755b : « Ce furent deux feux ou deux torrens à ravager le monde par divers endroits ».

¹⁰²*Prince*, *op. cit.*, chap. XXV, p. 365 : « Je la compare à l'une de ces rivières, coutumières de déborder, lesquelles se courrouçant noient à l'entour les plaines, détruisent les arbres et les maisons, dérobent d'un côté de la terre pour en donner autre part ; chacun fuit devant elles, tout le monde cède à leur fureur, sans y pouvoir mettre rempart aucun ».

¹⁰³II, 34, p. 739a : « Je le trouve [César] un peu plus retenu et considéré en ses entreprinses qu'Alexandre : car cettuy-cy semble rechercher et courir à force les dangers, comme un impetueux torrent qui choque et attaque sans discretion [discernement] et sans chois tout ce qu'il rencontre [suit la citation d'Horace]. »

¹⁰⁴Éd. BMM, p. 1295, note 709.

¹⁰⁵Comme l'ont montré Jean-Pierre Boon, « Montaigne et ses grands hommes », in *French Review*, t. 43, n°1, octobre 1969, pp. 34-41, et plus récemment Daniel Ménager, « La culture héroïque... », art. cit.

¹⁰⁶II, 36, p. 756a.

¹⁰⁷*Ibid.*, p. 756c. Nous soulignons.

¹⁰⁸*Ibid.*, p. 756a pour cette citation et les deux suivantes.

son admiration. Car les qualités apparentes d'un individu peuvent avoir une origine vertueuse, comme elle peuvent avoir une origine vicieuse :

de resolution et de vaillance, non pas de celle qui est esguisée par l'ambition, mais de celle que la sapience et la raison peuvent planter en une ame bien réglée, il en avoit tout ce qui s'en peut imaginer.

La perfection se situe donc essentiellement dans les qualités morales – au double sens des vertus et des mœurs, du for intérieur et des actions « privées » :

(a) Mais quant à ses meurs et conscience, il a de bien loing surpassé tous ceux qui se sont jamais meslé de manier affaires. Car en cette partie, qui doit estre principalement considerée, (c) qui seule marque veritablement quels nous sommes, et laquelle je contrepoise seule à toutes les autres ensemble, (a) il ne cede à aucun philosophe, non pas à Socrates mesme.

On peut apprécier la nuance qu'introduit l'idée de « contrepoids » : car si les qualités morales peuvent contrebalancer toutes les autres, c'est qu'elles pèsent *autant* que toutes les qualités empruntées et étrangères, qui ne « marquent » pas la nature d'une personne, mais qui doivent aussi être appréciées par le juge de l'histoire.

Montaigne cependant trouve un défaut – un seul – chez Épaminondas : une « obstination à la pauvreté » un peu trop « scrupuleuse ». Ce trait de caractère est attesté par « ses meilleurs amis », – une source hautement autorisée. Montaigne se sert de ce défaut, ajouté au portrait dans l'Exemplaire de Bordeaux, pour défaire l'exemplarité du personnage :

Et cette seule action, haute pour tant et tres digne d'admiration, je la sens un peu aigrette pour, par souhait mesme, m'en desirer l'imitation¹⁰⁹.

L'opposition entre *admiration* et *imitation* se dégage progressivement des variantes manuscrites de ce passage¹¹⁰, qui témoignent d'un éloignement progressif de l'auteur à son héros. L'imitation avait déjà été rendue, implicitement, impossible par la perfection même du héros, et par les conditions rarissimes de son succès : une bonne fortune qu'on ne peut, certes, comparer à celle d'Alexandre, mais suffisante néanmoins pour que « La prosperité de son pays mour[ût] aussi, comme elle estoit née, avec luy »¹¹¹. Cette dernière phrase, qui conclut le chapitre, semble évoquer, par contraste, l'époque de rédaction des *Essais*, qui ne fournit plus guère ce type d'hommes et ne connaît pas davantage une telle prospérité.

Cependant, il semble bien que survive chez Montaigne une certaine forme d'exemplarité, accompagnée de la conscience qu'aucun modèle ne saurait être parfait. C'est une exemplarité de la vertu ; non pas de la vertu parfaite, mais de la vertu moyenne qui témoigne d'elle-même par son admiration de la vertu parfaite. C'est au fond la « petite prudence » de Montaigne que nous retrouvons ici¹¹², transposée sur le plan moral et non plus sur le seul plan de l'efficacité politique. Par ailleurs, comme le rappelle Daniel Ménager¹¹³, les *Essais* n'ont rien d'homogène dans la perception des grands hommes, qui restent un objet d'admiration, voire de passion, dans le même temps que Montaigne dénonce, par une démarche beaucoup plus rationnelle et méthodique, les fondements de cette admiration. S'il ne peut proposer des modèles d'action à imiter, puisqu'aucune action ne ressemble à une autre et que les plus grandes actions sont essentiellement inimitables, il propose néanmoins de juger les âmes les plus vertueuses, qu'on ne peut réellement suivre mais qui invitent à considérer en toute chose l'intention et les circonstances.

Montaigne refuse donc de proposer les plus grands hommes comme des modèles. Il se contente

¹⁰⁹*Ibid.*, p. 756c.

¹¹⁰Nous renvoyons ici à l'excellent commentaire de Jean-Pierre Boon, « Montaigne et ses grands hommes », art. cit., p. 37.

¹¹¹II, 36, p. 757c.

¹¹²Cf. III, 13, 1072 : « toute ma petite prudence en ces guerres civiles... » Pour Sébastien Prat (« De l'inconstance à l'imprudence humaine », in *Constance et inconstance...*, op. cit., pp. 297-360) la prudence ne repose plus « sur sa visée traditionnelle qui consiste à changer le cours des choses » ; elle est limitée et par la nature individuelle, et par la fortune et l'inconstance des situations.

¹¹³Daniel Ménager, « La culture héroïque... », art. cit.

de trouver *enviable* – et non digne d’imitation¹¹⁴ – la vie d’Alcibiade :

Pour un homme non saint, mais galant homme qu’ils nomment [comme on dit], de meurs civiles et communes, d’une hauteur modérée, la plus riche vie que je sçache à estre vescu entre les vivans, comme on dict, et estoffée de plus de riches parties et desirables, c’est, tout considéré, celle d’Alcibiades à mon gré¹¹⁵.

Cette affirmation a de quoi étonner, car Montaigne semble superbement s’asseoir sur le fait qu’Alcibiade est tout sauf un modèle de vertu, et que son image sulfureuse (excès, trahisons, impiété) ne pouvait être que présente à l’esprit de l’écrivain comme de ses lecteurs. Certes, Montaigne, apôtre de la modération, n’aime pas l’excès dans la vertu même¹¹⁶, mais il défend rarement l’excès inverse. C’est ici, comme chez Alexandre, l’aspect séduisant de l’homme qui l’emporte, dans un chapitre avant tout consacré aux goûts de l’essayiste plutôt qu’à de pures considérations morales. Mais ce qui fait que la séduction qu’exerce Alcibiade est au fond supérieure à celle d’Alexandre, c’est avant tout son aspect moyen, « médiocre ». Montaigne se place ici non pas du point de vue du commun des mortels, mais de celui de la petite ou moyenne noblesse (« galant homme... d’une hauteur modérée ») : à bien des siècles de distance, il reconnaît Alcibiade comme quelqu’un de *son* monde, de *sa* condition plutôt que comme un représentant de la commune humanité. Le jugement moral s’affirme comme situé socialement et historiquement, loin des Anciens et loin des Grands.

Certes, les plus grands hommes sont inimitables, et la médiocrité où Montaigne se cantonne pour les juger les place à une distance d’autant plus infranchissable pour le commun des mortels. Mais juger les grands hommes, et les juger en détail pour relever les petits faits qui, comme l’austérité exagérée d’Épaminondas, les rendent à l’humanité (seul Homère apparaît finalement comme « *quasi* au-dessus de l’humaine condition »¹¹⁷), n’est-ce pas, en un sens, se placer au-dessus d’eux ? Sinon par l’action, du moins par le jugement, Montaigne paraît briguer une excellence propre à sa médiocrité même :

(a) Moy, je considere aucuns hommes fort loing au-dessus de moy : noméement entre les anciens : et encores que je reconnoisse clairement mon impuissance à les suyvre de mes pas, je ne laisse pas de les suyvre à veue et juger les ressorts qui les haussent ainsin, (c) desquels je apperçoy aucunement en moy les semences : comme je fay aussi de l’extreme bassesse des esprits, qui ne m’estonne et que je ne mescroy non plus. Je voy bien le tour que celles là se donnent pour se monter ; et admire leur grandeur ; et ces esclancemens que je trouve tres-beaux, je les embrasse ; et si mes forces n’y vont, au moins mon jugement s’y applique tres-volontiers¹¹⁸.

L’incapacité de « suivre de ses pas » les grandes actions évoque la portée limitée de l’action pour le commun des hommes ; « suivre à vue », c’est suivre par le jugement, « juger les ressorts » par quoi s’élèvent les grands. Le jugement sur l’histoire permet d’arriver à cette proximité, tout intellectuelle, avec les grands hommes. Mais il crée aussi une distance, qui, elle, est une supériorité. Qu’importe de ne pas posséder la fortune d’Alexandre, si je juge mieux que lui de ce qui, de toutes mes actions, est réellement mon fait ? Tel semble être le raisonnement de Montaigne, qui n’est pas sans conséquence sur la portée pratique du jugement sur l’histoire. Car qui sait juger des actions passées, sait aussi juger des actions présentes et des actions à venir : puisque c’est toujours l’homme que Montaigne y regarde.

L’essayiste se démarque de la « commune », dont le jugement ne s’appuie que sur des apparences trompeuses, et qui se fie ainsi davantage à la fortune qu’à la raison dans le jugement des actions passées :

(b) De fonder la recompense des actions vertueuses sur l’approbation d’autrui, c’est prendre

¹¹⁴Nous nous écartons ici de Jean-Pierre Boon, « Montaigne et ses grands hommes », art. cit., pp. 36-37, qui fait d’Alcibiade un modèle à part entière.

¹¹⁵II, 36, p. 757c.

¹¹⁶Cf. I, 30, « De la moderation », p. 197b : « L’immodération vers le bien mesme, si elle ne m’offense, elle m’estonne et me met en peine de la baptiser. »

¹¹⁷II, 36, p. 752a.

¹¹⁸II, 32, p. 725.

un trop incertain et trouble fondement. (c) Signement en un siecle corrompu et ignorant comme cettuy-cy, la bonne estime du peuple est injurieuse ; à qui vous fiez vous de veoir ce qui est louable¹¹⁹ ?

La réponse implicite est : fiez-vous à moi – mais aussi fiez-vous à vous-mêmes, puisque cet implicite suppose une complicité de l'écrivain au lecteur. De l'approbation d'autrui, c'est-à-dire de n'importe qui, on passe à l'approbation d'un « suffisant lecteur »¹²⁰, du juge et interprète de l'action historique dont la figure apparaît dans les *Essais* à travers la profusion des jugements sur les histoires, ou de jugements tirés des histoires. Qui donc pourrait mieux juger de l'action politique présente, que cet écrivain qui fait profession de mêler son jugement à toute matière qui se présente à lui ? Si « c'est surtout par leur qualité d'hommes d'action, ou d'hommes utiles aux hommes d'action, que les grands hommes de Montaigne se rendent dignes de son admiration » (Jean-Pierre Boon)¹²¹, Montaigne se rend digne de leurs actions en en jugeant parfois mieux qu'eux ; la « suffisance militaire » d'un César, d'un Alexandre ou d'un Épaminondas vaut bien autant que la compétence de celui qui sait juger de leur chance, de l'origine vertueuse ou vicieuse de leur caractère, ou de leur immodération. Cette valeur équivalente de l'homme d'action et du juge de l'action peut être résumée par le parallèle esquissé discrètement en II, 36 entre Épaminondas et Socrate.

« *Un Discours de ma vie et de mes actions* »¹²²

Montaigne politique

De nombreuses études ont rappelé l'engagement de Montaigne dans son époque ainsi que les visées carriéristes qui l'ont poussé à hâter l'impression de la première édition de son livre pour le présenter au roi ; Francis Goyet va jusqu'à déclarer que Montaigne fut « de part en part carriériste »¹²³. De fait, un rapport ambigu à l'ambition peut se lire dès les premières pages des *Essais*. Emmanuel Naya remarque ainsi, à propos de l'avis « Au lecteur » qui propose une image de l'auteur dans sa « forme naïve », que « Se peindre au vif, c'est aussi donner à la Cour une image de soi dont la fidélité n'est pas à remettre en cause, mais qui relève toutefois d'une projection étudiée, dans son refus même de tout artifice »¹²⁴. Montaigne, en effet, aurait brigué une charge d'ambassadeur au moment de la première publication des *Essais*, ce qui expliquerait la forte présence de la diplomatie dans de nombreux chapitres de l'édition de 1580¹²⁵. Son absence d'expérience du métier serait ainsi compensée par la monstration, dans les pages de son livre, d'une capacité d'analyse des situations concrètes à partir de témoignages de spécialistes, tels que les Du Bellay : « à travers la façon dont il représente le diplomate, Montaigne, écrit Timothy Hampton, nous offre une image de lui-même qui fait le pont entre le monde public de l'action politique et le monde privé de l'écriture, entre parler aux adversaires et parler à son papier »¹²⁶. Le jugement de l'essayiste aurait ainsi remplacé l'expérience concrète qui lui manquait encore.

¹¹⁹III, 2, p. 807.

¹²⁰Selon la célèbre expression de I, 24, p. 127a.

¹²¹Cf. Jean-Pierre Boon, « Montaigne et ses grands hommes », art. cit., pp. 34-35.

¹²²Cette expression, selon La Croix du Maine, serait de Montaigne lui-même qui l'aurait employée lors de la présentation des *Essais* à Henri III en 1580 : « Il faut donc nécessairement que je plaise à votre Majesté puisque mon livre lui est agréable ; car il ne contient autre chose qu'un discours de ma vie et de mes actions ». Cité par Michel Magnien et Catherine Magnien-Simonin, in *Essais*, éd. cit., p. 1328.

¹²³Francis Goyet, *Les Audaces de la prudence*, op. cit., p. 71.

¹²⁴*Essais*, éd. Emmanuel Naya, Delphine Reguig-Naya et Alexandre Tarrête, Paris, Gallimard, « Folio Classique », 2009, notice de « Au lecteur », pp. 586-587.

¹²⁵Selon Philippe Desan, Montaigne aurait convoité une charge diplomatique à Rome (« L'appel de Rome ou comme Montaigne ne devint jamais ambassadeur », in Jean Balsamo et Chiara Lastraioli, *Chemins de l'exil, havres de paix. Migrations d'hommes et d'idées au XVI^e siècle*, éd. Paris, Champion, 2010, pp. 229-259).

¹²⁶Timothy Hampton, « «Tendre négociateur» : la rhétorique diplomatique dans les *Essais* », in John O'Brien, Malcolm D. Quainton, James Supple (dir.), *Montaigne et la rhétorique. Actes du Colloque de St Andrews, 28-31 mars 1992*, Paris, Champion, 1995, pp. 189-200.

Il faut pourtant se garder d'associer la veine « diplomatique » des *Essais* à une première manière de Montaigne, ou à une première carrière. Car comme l'ont remarqué Timothy Hampton ou Daniel Ménager¹²⁷, la négociation reste au cœur de la réflexion politique des derniers *Essais*. Son rôle de négociateur en Guyenne, dans les années de guerre civile, est incontestable, notamment auprès d'Henri de Navarre en 1584 puis en 1587¹²⁸. Plus tard encore, Montaigne aurait eu la « tentation de Venise », celle de suivre le maréchal de Matignon dans son ambassade à Venise, au moment des États généraux de Blois (1588-89)¹²⁹. Quant à la carrière militaire, Montaigne ne l'a pas embrassée, se conformant en cela à la majorité des nobles de son temps, qui préféraient la robe à l'épée en raison du caractère coûteux de la guerre¹³⁰, ce qui ne l'a pas empêché de participer à divers conflits armés, et de remplir ainsi ses devoirs envers les grands ou le roi, bien que sans enthousiasme¹³¹. Ainsi, de façon plus générale, on peut admettre que Montaigne n'a jamais cessé de s'occuper de politique, dans sa vie comme dans ses écrits, et l'on peut suivre George Hoffmann lorsqu'il conteste l'idée d'un Montaigne vieillissant dont « l'expérience » ne se serait « guère renouvelée » (Villey)¹³².

Une invitation à être jugé sur pièce

On peut cependant s'interroger sur la place de sa propre action dans le « discours de sa vie ». Notamment au vu de certains passages des *Essais*, qui semblent nier tout rapport entre la réflexion littéraire de Montaigne et son action politique, tant en amont (du point de vue de ses engagements politiques, religieux ou militaires) qu'en aval (du point de vue de la portée pratique des *Essais*) :

Je peins principalement mes cogitations, subject informe, qui ne peut tomber en production ouvragere. A toute peine le puis je coucher en ce corps aerée de la voix [cette immatèrialité de la parole]. Des plus sages hommes et des plus devots ont vescu fuyants tous apparens effects. Les effects diroyent plus de la Fortune que de moy. Ils tesmoignent leur roole, non pas le mien, si ce n'est conjecturalement et incertainement : eschantillons d'une montre particuliere [représentation de soi-même]¹³³.

Or, cette description de ses propres pensées correspond, point par point, à la méthode du portrait de l'âme et des intentions que nous avons mise en évidence dans ses jugements de l'histoire. Montaigne ne peut être jugé par ses actions ou plutôt par leurs « effets », ce qui n'est pas la même chose – malgré Villey qui traduit *apparens effects* par « actions visibles » : l'effet, c'est l'événement, le résultat de l'action ; Montaigne ne veut donc pas dire qu'il ne faut pas juger ses actions, puisque l'action peut être un témoin de vertu pour l'œil exercé du bon interprète. Ainsi, quand Montaigne résume son point de vue sur le jugement de l'action :

quand on juge d'une action particuliere, il faut considerer plusieurs circonstances et l'homme tout entier qui l'a producte, avant la baptizer¹³⁴,

il associe immédiatement cette considération à sa propre expérience, et se fait bon juge de soi-même,

¹²⁷Cf. Timothy Hampton, « “Tendre negociateur”... », art. cit., et Daniel Ménager, « Montaigne et la philosophie de l'ambassade », in *Montaigne et l'action*, op. cit., pp. 55-68.

¹²⁸Cf. Anne-Marie Cocula, *Montaigne, les années politiques*, Bordeaux, Confluences, 2011.

¹²⁹Cf. Géralde Nakam, *Montaigne et son temps. Les événements et les Essais*, Paris, Nizet, 1982 ; et Marie-Luce Demonet, « Le politique “nécessaire” de Montaigne », in Philippe Desan (dir.), *Montaigne politique*, Paris, Champion, 2006, p. 26.

¹³⁰Voir la conclusion de George Hoffmann, « Livres et carrières », in *La Carrière de Montaigne*, op. cit.

¹³¹Géralde Nakam (*Montaigne et son temps*, op. cit., p. 117) remarque qu'il a participé aux trois premières guerres religion sous Charles IX, mais qu'il ne fait pas mention des guerres du règne de Henri III et qu'il s'est abstenu, pendant la 8^e guerre de religion, de se joindre aux troupes du maréchal de Matignon et de Mayenne.

¹³²Cf. George Hoffmann, *La Carrière de Montaigne*, op. cit., pp. 121-122 : « Depuis que [Montaigne] avait fini le troisième livre, il a été pris dans une embuscade que lui avaient tendue des bandits dans la forêt de Villebois, a fait un séjour à la Bastille, a servi d'intermédiaire entre le roi de Navarre et Henri III, est tombé si malade qu'il en a réchappé de justesse, a profité de l'hospitalité prolongée que lui a accordée sa jeune admiratrice Marie de Gournay, a assisté aux États Généraux de Blois au cours desquels Henri a congédié tous ses conseillers les plus proches et été le témoin de des conséquences désastreuses de l'assassinat du Duc de Guise, tout cela en l'espace de dix mois ».

¹³³II, 6, « De l'exercitation », p. 379c.

¹³⁴II, 11, p. 427a et b pour la citation suivante.

corrigeant un jugement erroné que ses amis font de lui :

Pour dire un mot de moy-mesme. (b) J'ay veu quelque fois mes amis appeller prudence en moy, ce qui estoit fortune ; et estimer advantage de courage et de patience, ce qui estoit advantage de Jugement et opinion ; et m'attribuer un titre pour autre, tantost à mon gain, tantost à ma perte.

Comme le remarque Francis Goyet¹³⁵, ce jugement ne nie pas toute prudence chez Montaigne ; il discrédite, bien plutôt, des jugements erronés qui lui attribueraient ce qui n'est pas de son fait. Ainsi les *Essais*, dans leur ensemble, constituent un portrait d'un homme qui est aussi un homme d'action, mais qui ne peut vouloir qu'on le juge par les « effets », les « événements ».

Dans un passage décisif de « De la ressemblance des enfans aux peres », Montaigne précise quelle image les *Essais* doivent laisser de lui. Il commence par refuser qu'après sa mort le souvenir que ses proches gardent de lui ne soit pas conforme à ce qu'il a été :

Ce seroit une sotte humeur d'aller, à cette heure que je suis prest d'abandonner le commerce des hommes [de mourir], me produire à eux par une nouvelle recommandation [un nouveau sujet d'estime]. Je ne fay nulle recepte [compte] des biens que je n'ay peu employer à l'usage de ma vie¹³⁶.

La question de la mémoire, de la survivance des hommes à travers une réputation, est liée à l'histoire : Montaigne invite à ce qu'on se pose, à son propos, les mêmes questions qu'il pose au sujet des acteurs de l'histoire. Une réputation doit être méritée ; et Montaigne invite ses proches – ses « parens et amis » – à confronter le témoignage des *Essais* avec la « connoissance qu'ils ont eu de [lui] »¹³⁷. Montaigne, comme les plus grands acteurs de l'histoire, invite à ce qu'on fasse subir à « sa vie et ses actions » le même « contrerolle » qu'il leur fait subir : « Le vray miroir de nos discours est le cours de nos vies », écrit-il dans « De l'institution des enfans »¹³⁸.

Vie des hommes obscurs

Montaigne n'a pas eu, pourtant, et de loin, un rôle politique aussi important que les hommes qu'il dépeint dans ses jugements sur l'histoire ; il a « certes joué un rôle indéniable, mais il ne l'a joué que dans sa ville, au mieux dans sa province », comme l'écrit Jean Balsamo qui préfère, pour cette raison, parler de la « vie publique » de Montaigne plutôt que de sa « vie politique »¹³⁹. Et même si, comme nous allons le voir, il parle et juge de sa propre action politique, les *Essais* apparaissent comme une peinture d'une personne qui n'a pu, par ses actions, témoigner de toute sa valeur, contrairement aux grands dont la vertu parle par actions (pour qui sait en juger) :

(a) Ceux que la fortune (bonne ou mauvaise qu'on la doive appeller) a fait passer la vie en quelque eminent degré, ils peuvent par leurs actions publiques tesmoigner quels ils sont. Mais ceux qu'elle n'a employez qu'en foule, (c) et de qui personne ne parlera, si eux mesmes n'en parlent, (a) ils sont excusables s'ils prennent la hardiesse de parler d'eux mesmes envers ceux qui ont interest de les connoistre, à l'exemple de Lucilius [...]. Celuy là commettoit à son papier ses actions et ses pensées, et s'y peignoit tel qu'il se sentoit estre¹⁴⁰.

On pense immédiatement à La Boétie, que la mort a privé de l'occasion de témoigner de ses vertus par ses actions, et pour qui Montaigne a bâti, par les *Essais*, un temple où abriter cette vertu qui ne devait pas demeurer inconnue et dont subsistent si peu de témoignages. La connaissance que leur

¹³⁵Francis Goyet, *Les Audaces de la prudence*, op. cit., p. 84 : « Lue distraitement, cette dernière formule pourrait faire croire que Montaigne n'est pas un *prudens*. Mais le lecteur « diligent » qui veut sonder son âme doit pour cela le considérer lui aussi tout entier, et en usant de bon discernement. Tout entier, c'est-à-dire non seulement dans ce qu'il dit sur lui-même mais aussi et peut-être surtout dans tous les jugements sur les actions humaines que portent les *Essais*, et en particulier les louables ou détestables. On verra alors que, au total, l'auteur de ces jugements répond point par point à tous les éléments constitutifs de la *prudencia* ».

¹³⁶II, 37, p. 783-784a.

¹³⁷« Au lecteur », p. 3.

¹³⁸I, 26, p. 168c.

¹³⁹Jean Balsamo, « Un gentilhomme et ses patrons », in Philippe Desan (éd.), *Montaigne politique*, op. cit., pp. 225-227.

¹⁴⁰II, 17, p. 632.

auteur possède de « l'âme » de La Boétie lui a permis d'émettre un jugement que n'auraient pu fonder les événements, puisque, comme on le sait, ce grand ami est mort trop jeune pour montrer ses qualités : c'était, écrit Montaigne,

un'ame à la vieille marque et qui eut produit *de grands effects*, si sa fortune l'eust voulu, ayant beaucoup adjousté à ce riche naturel par science et estude¹⁴¹.

La Boétie est une « âme à la vieille marque », c'est-à-dire formée sur le patron des héros de l'Antiquité¹⁴² ; mais contrairement à ces héros dépeints par Montaigne dans « Des plus excellens hommes » (II, 36), *l'occasion lui a manqué*. Peut-être davantage que du seul Michel de Montaigne, les *Essais* sont une histoire de ceux qui n'ont pu agir ou qui n'ont agi qu'« en foule », tels ces soldats dont la bravoure incomparable n'a pu arriver jusqu'à nous – tandis que les lâches, eux, ont survécu et témoigné. Les plus belles actions ne se font pas dans l'intention qu'elles soient connues ; de ce fait, leur vertu même, qui devrait les rendre dignes de mémoire, empêche jusqu'à la transmission de leur souvenir.

À l'opposé de ces remarques dispersées sur l'ami disparu, les multiples affirmations d'humilité de Montaigne, qui se présente avec ses défauts « au vif », apparaissent comme indispensables au « suffisant lecteur » pour juger de la vertu de l'auteur ; car toute qualité pourra alors être évaluée à sa juste place – parmi les défauts – et en détail :

Je tien qu'il faut estre prudent à estimer de soy, et pareillement consciencieux à en tesmoigner, soit bas, soit haut, indifferemment¹⁴³.

Montaigne exige de lui-même la marque de sincérité qu'il cherche chez les historiens¹⁴⁴ : la capacité à témoigner « indifféremment » du bien ou du mal sans considérer son intérêt. Le terme *prudent* révèle le lien qui unit le jugement de soi au jugement de l'action politique ; le sens moderne de « circonspect », qui naît dans les pages des *Essais*, traduit la très grande attention au détail (ici dans la peinture de soi) qui caractérise le jugement de l'action chez Montaigne.

Cependant, la vanité qui affleure malgré tout de cette démarche met d'autant plus en relief l'absence de vanité des « invisibles », des La Boétie oubliés de l'histoire. Les *Essais* sont, de ce point de vue, une apologie des hommes de « moyenne fortune », le jugement d'une histoire jamais écrite :

Dieu regarde agir tout l'homme, et veut qu'entier il reçoive le chastiment, ou le loyer, selon ses merites¹⁴⁵.

L'essayiste n'est pas Dieu, et ne peut juger les acteurs historiques qu'à partir d'un nombre réduit d'actions que nous a léguées l'histoire, et dont le succès autant que la mémoire sont produits par la fortune. Cependant, juger l'histoire c'est, pour Montaigne, *faire justice* dans la mesure où il tente de rendre aux acteurs de l'histoire leur humanité, sans pour autant nier leurs qualités « étrangères », cette grandeur dont ils ne sont jamais tout à fait responsables et qui correspond à leur place dans ce que nous appellerions aujourd'hui l'inconscient collectif.

Mais juger l'histoire, c'est aussi former son jugement à des situations pratiques pour s'élever au-dessus des plus grands acteurs de l'histoire par ce jugement même. C'est ainsi que l'éducation de Sparte apparaît dans sa perfection :

La façon de leur discipline [à Sparte], c'estoit leur faire des questions sur le jugement des hommes et de leurs actions ; et, s'ils condamnoient et louoient ou ce personnage ou ce fait, il falloit raisonner leur dire, et par ce moyen ils aiguisoient ensemble leur entendement et

¹⁴¹II, 17, p. 659a.

¹⁴²Cf. I, 28, « De l'Amitié », p. 194a : « Il avoit son esprit moulé au patron d'autres siecles que ceux-cy ».

¹⁴³II, 6, p. 379a.

¹⁴⁴Cf. II, 10, p. 419a, ce célèbre jugement de Montaigne sur Guichardin : « Il n'y a aucune apparence que, par haine, faveur ou vanité, il ayt déguisé les choses : dequoy font foy les libres jugemens qu'il donne des grands, et notamment de ceux par lesquels il avoit esté avancé et employé aux charges, comme du Pape Clement septiesme ».

¹⁴⁵II, 17, p. 639a. Dans le contexte immédiat de ce passage, juger l'homme « entier » signifie le juger corps et âme ; dans le contexte du chapitre, la phrase possède également le sens que nous commentons ici (l'opposition du corps et de l'âme recoupe d'ailleurs celles du propre et de l'étranger, de l'intentionnel et du fortuit).

apprennent le droit¹⁴⁶.

On forme ainsi tout autant une compétence morale qu'une compétence politique : morale parce que juger des actions, c'est s'intéresser aux mœurs d'un acteur de l'histoire ; politique parce que l'histoire des *conseils* consiste dans la mise en scène des jugements prudentiels des hommes d'action.

Pendant il ne s'agit pas pour Montaigne de se rendre *capable* des mêmes actions que les acteurs de l'histoire. Le seul métier, « l'art » de Montaigne, à son propre aveu, « c'est vivre »¹⁴⁷ :

C'est beaucoup pour moy d'avoir le jugement réglé, si les effets ne le peuvent estre, et maintenir au moins cette maistresse partie exempte de corruption. C'est quelque chose d'avoir la volonté bonne, quand les jambes me faillent. Ce siècle auquel nous vivons, au moins pour nostre climat, est si plombé que, je ne dis pas l'execution, mais l'imagination mesme de la vertu en est à dire¹⁴⁸.

L'« execution » de la vertu est soumise aux aléas de la fortune, et au tout premier chef au contexte de crise – le « mal'heur des temps » qui fut aussi la mauvaise fortune de César. Vivre ainsi, c'est un métier pour tous métiers, comme le montre, dans « Du pédantisme », le portrait de Turnèbe à qui la santé de l'esprit *tient lieu d'expérience* :

au dedans c'estoit l'ame la plus polie du monde. Je l'ay souvent à mon esciant jetté en propos eslongnez de son usage ; il y voyoit si cler, d'une apprehension si prompte, d'un jugement si sain, qu'il sembloit qu'il n'eut jamais fait autre mestier que la guerre et affaires d'Estat¹⁴⁹.

L'« être universel » de Montaigne réside dans cette faculté du jugement, qui réside en tout homme et que tout homme peut cultiver, et qui peut même se passer du savoir¹⁵⁰. L'auteur se distingue pourtant des acteurs « professionnels » de l'histoire, car son attitude suppose, non pas un refus d'agir et encore moins une inadaptation à l'action, mais une distance à l'action.

Ainsi l'exemple de Thalès dans « Du pédantisme », comparable à celui de Turnèbe (le sage est capable de bien agir par la seule force de son jugement), montre un philosophe qui n'est pas coupé du monde mais en retrait, pouvant s'occuper d'affaires diverses si bon lui semble¹⁵¹. L'attitude de Montaigne est quelque peu différente, et apparaît mieux par une citation de Pythagore :

Nostre vie, disoit Pythagoras, retire à la grande et populeuse assemblée des jeux Olympiques. Les uns s'y exercent le corps pour en acquerir la gloire des jeux ; d'autres y portent des marchandises à vendre pour le gain. Il en est, et qui ne sont pas les pires, lesquels ne cherchent autre fruit que de regarder comment et pourquoy chaque chose se fait, et estre spectateurs de la vie des autres hommes, pour en juger et regler la leur¹⁵².

La distance est moins la condition du repos que celle du jugement, d'un regard attentif (*spectateur* évoque une considération tendue vers son objet) : ces propos décrivent, comme l'a remarqué Jean Starobinski, « l'attitude que Montaigne entend lui-même adopter devant la réalité présente »¹⁵³.

Comme souvent dans les *Essais*, la position de l'auteur est représentée comme un juste milieu, une « médiocrité » au sens du XVI^e siècle, entre deux extrêmes – ici les doctes qui font commerce de leur savoir, et les acteurs de l'histoire. Ni marchand de préceptes faussement taillés pour l'action, ni héros aveugle qui ne comprend guère sa propre action (incapable de « développer les causes »), Montaigne juge le fait d'autrui pour « faire son fait » ; non pas de hauts faits, mais « son petit fait »,

¹⁴⁶I, 25, p. 142a.

¹⁴⁷II, 6, p. 379.

¹⁴⁸I, 39, pp. 229-30a.

¹⁴⁹I, 25, p. 139a.

¹⁵⁰Cf. I, 25, p. 140a : « encore que ces deux pieces [le jugement et la science] soyent necessaires, et qu'il faille qu'elles s'y trouvent toutes deux, si est ce qu'à la verité celle du sçavoir est moins prisable que celle du jugement. Cette cy se peut passer de l'autre, et non l'autre de cette cy ». Voir Marc Foglia, *Montaigne, pédagogue du jugement*, Paris, Classiques Garnier, 2011.

¹⁵¹I, 25, pp. 135-136a.

¹⁵²I, 26, p. 156c.

¹⁵³Cf. Jean Starobinski, *Montaigne en mouvement*, Paris, Gallimard, 1982, notamment « La vie théorique et la fonction de l'exemple », pp. 43 et suivantes.

celui d'un homme de « moyenne fortune » qui juge, pour employer son expression, « le cul entre deux selles »¹⁵⁴. La médiocrité de Montaigne est ainsi avant tout une médiocrité sociale, liée à la conscience de ce que la fortune lui permet d'espérer de ses actions.

Lionel PIETTRE
Université Grenoble-Alpes

¹⁵⁴I, 54, p. 313c.